**MAIRIE DE MARTEL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-rendu – Synthèse de la séance du mardi 6 juillet 2021**

L’an deux mil vingt-et-un et le six juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s’est réuni en session ordinaire dans la salle du palais de la Raymondie, sur convocation en date du 2 juillet 2021 adressée par le maire et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

**PRESENTS :** Raphaël DAUBET – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE- 1ere adjointe, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3ème adjointe, Michel LEVET – 4ème adjoint, Sylvie COUMES – 5ème adjoint, Colette VERGER, Jacques MORDRET, Christine HENON, Marianne MONIER, Christophe GUINOT, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Jean-Pascal TESSEYRE, Pierre VERDIER

**ABSENTS :**

**EXCUSES**: Sandrine BERGOUGNOUX **donne pouvoir à** Jacques MORDRET

Olivier GIL **donne pouvoir à** Yannick OUBREYRIE

Madeleine CAYRE **donne pouvoir à** Jean-Pascal TESSEYRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

**1. désignation d’un secrétaire de séance**

**M. Pierre VERDIER** est désigné à l’unanimité

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2021**

Monsieur le maire donne lecture de la réclamation écrite de monsieur FAGES portant sur 3 points :

1. Permis de végétaliser : il conteste que madame Coumes ait évoqué une enveloppe de 2 000 €, soit 40 € par personne à utiliser dans toutes les jardineries de Cauvaldor.
2. Trafics poids lourds dans Martel : il conteste que Monsieur le maire ait indiqué avoir rencontré plusieurs associations et avoir participé à des réunions de travail avec le Département du Lot et celui de la Corrèze.
3. Plan d’économie d’énergie : Il considère que c’est lui, et non monsieur VERDIER, qui a proposé qu’un plan d’éclairage soit débattu et validé par le conseil municipal.

L’enregistrement de la séance ayant été effacé, après avis de divers membres du conseil il a été retenu que les deux premières contestations de monsieur FAGES ne sont pas recevables et que le procès-verbal du 20 mai ne sera modifié que sur le dernier point.

**16** **votes pour et 3 abstentions (madame CAYRE, monsieur FAGES et monsieur TESSEYRE)**

**3. Demande de classement au titre des Monuments Historiques – Tour Tournemire.**

A l’issue d’une rencontre avec la DRAC consacrée au palais de la Raymondie, une visite de la tour Tournemire a été effectuée. Les services de la direction régionale ont alors suggéré de proposer cet édifice du XIIème au classement au titre des monuments historiques. Monsieur le Maire précise que cette protection permettrait d’obtenir des aides à hauteur de 75 % pour sa restauration.

Comme suite à la remarque de M. Verdier, le terme de « tour carrée » figurant dans l’ordre du jour sera remplacé dans la délibération par « Tour Tournemire »

M. le Maire propose de demander le classement de la Tour Tournemire au titre des Monuments Historiques

**Adopté à l’unanimité des membres présents et représentés**

1. **Convention EPF – Rectification délibération n°D1942021**

La délibération du conseil municipal n°D1942021 en date du 08 avril 2021 approuvant le projet de convention opérationnelle entre l’Etablissement Public Foncier d’Occitanie (EPF), Cauvaldor et la commune de Martel omettait dans ses considérants les références au code général des collectivités territoriales, au code de l’urbanisme et au décret de création de l’EPF. Monsieur le Maire propose de rectifier cette erreur matérielle et d'approuver le projet convention opérationnelle

Adopté **à l’unanimité des membres présents et représentés**

**5 . etude sur l’appareil commercial de la ville**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de mettre en place une stratégie foncière et immobilière en faveur des commerces et de lutte contre leur spécialisation excessive. Il propose de retenir l’offre du bureau d’étude AID, de réputation nationale, pour la réalisation d’une étude stratégique qui se déroulera jusqu’en octobre. Il note que les politiques publiques sur ce sujet sont très récentes. Il signale le dispositif de foncière commerciale de la Région Occitanie (FOCCAL) auquel la commune peut candidater. Le préalable pour bénéficier de ce dispositif expérimental, et qui concerne 12 villes en Occitanie, est de disposer d’une étude sur l’appareil commercial.

Il détaille l’offre faite par AID et note son apport intéressant pour le programme Petites Villes de Demain. Il conclut par l’intérêt de cette étude très complète qui s’appuiera sur un diagnostic détaillé, partagé avec les commerçants, et bénéficiant de la connaissance de ce bureau d’études des mutations à venir. Elle contribuera, conjointement avec les autres outils mis en œuvre via PVD, EPF, FOCCAL, à peser sur les orientations que prendra l’offre commerciale de la commune.

Cette étude d’un montant de 15 725 € pourra être subventionnée à 50 % par la Banque des Territoires.

Monsieur VERDIER demande comment l’étude sera suivie par la municipalité d’autant que sa durée, de juillet à octobre, sera courte. Monsieur le maire précise qu’un comité de pilotage avec des élus se réunira au moins 4 fois, et qu’un atelier de co-construction avec des commerçants sera aussi monté.

Monsieur FAGES s’interroge sur l’amplitude de l’étude associé à un montant (15 000 €) assez faible. Il craint que l’on soit déçu par un résultat qui soit, pour l’essentiel, un retour d’expériences basé sur de précédentes études. Monsieur le maire répond qu’il a pris contact avec les maires de Villefranche de Rouergue et d’Aurillac qui se sont révélés très satisfaits d’études analogues réalisées par AID. Il remarque qu’à la différence des autres communes, Martel ne sollicite pas cette étude pour résoudre un problème de dévitalisation.

Monsieur le Maire propose de retenir l’offre d’AID et de solliciter un financement auprès de la Banque des Territoires.

**Adopté à 18 votes pour et 1 abstention (monsieur FAGES)**

**6. Pacte de gouvernance**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d’approuver le Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne qui régira les relations entre les communes et la communauté de commune

**Adopté à l’unanimité des membres présents et représentés**

**7. Marchés gourmands – Tarifs 2021**

La commune de Martel souhaite organiser 3 marchés gourmands les 15 juillet, 12 août et 10 septembre. Dans un souci de considérer la crise économique et de relance de l’activité, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l’été 2021 et de les maintenir au niveau de ceux de 2019, soit :

* 60 € pour un stand de 4 mètres et 10 € le mètre linéaire supplémentaire pour une participation à un marché,
* 110 € pour un stand de 4 mètres et 10 € le mètre linéaire supplémentaire pour une participation à 2 marchés
* 150 € le tarif pour un stand de 4 mètres et 10 € le mètre linéaire supplémentaire pour une participation à 3 marchés
* 15 € le mètre linéaire pour les stands inférieurs à 4 mètres linéaires.

**Adopté à l’unanimité des membres présents et représentés**

**8. Tarifs ALSH vacances été**

Mme SOURZAT présente le programme de l’accueil de loisirs de l’été 2021 et les tarifs correspondant :

* Parc aquatique Gramat : 2.50€
* Domaine de la truffe à Cuzance : 2.50€
* Ferme de Tersac : 2€
* Chemin de fer touristique haut Quercy : 2.50€
* Animation « cherchons la petite bête » : 4.50€
* Initiation poney Creysse : 8€
* Initiation tir à l’arc : 5€

Elle précise que sur juillet les effectifs, à 40 enfants, sont complets.

Monsieur le Maire propose au Conseil d’approuver le programme et les tarifs associés

**Adopté à l’unanimité des membres présents et représentés**

**9. Vacations funéraires**

M. Oubreyrie rappelle que certaines opérations funéraires consécutives au décès font l’objet d’une surveillance obligatoire par les services de police municipale, donnant lieu en contrepartie au paiement de vacations par les familles.

Le montant de ces vacations, fixé par le maire après avis du Conseil municipal, doit être compris entre 20 et 25 euros. La commune de Martel, par délibération n°D1582020 en date du 18 décembre 2020, avait délibéré un tarif à hauteur de 30 euros. Il convient donc de le réactualiser pour qu’il soit conforme à la législation funéraire.

Monsieur le Maire propose de fixer à 25 euros le montant des vacations funéraires.

**Adopté à l’unanimité des membres présents et représentés :**

**10. Décisions modificatives**

M. Oubreyrie présente les mouvements de crédits nécessaires sur le budget de l’exercice 2021 :

**COMPTES DEPENSES**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Chapitre** | **Article** | **Opération** | **Nature** | **Montant** |
| 16 | 165 | OPFI | Dépôts et cautionnements reçus | 659,39 |
| 27 | 271 | OPFI | Titres immobilisés (droits de propriété) | 600,00 |
| 023 | 023 |  | Virement à la section d'investissement | 1 259,39 |
| 022 | 022 |  | Dépenses imprévues | -1 259,39 |
|  |  |  | **Total** | 1 259,39 |

**COMPTES RECETTES**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Chapitre** | **Article** | **Opération** | **Nature** | **Montant** |
| 021 | 021 | OPFI | Virement de la section d'exploitation | 1 259,39 |
|  |  |  | **Total** | **1 259,39** |

Monsieur le Maire soumet au vote

**Adopté à l’unanimité des membres présents et représentés**

**11. Jury d’Assises**

Monsieur le Maire propse de de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises du Lot. Le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune est fixé à 6, soit le triple de celui fixé par l’arrêté préfectoral. Le tirage est effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Il est proposé de procéder selon les modalités suivantes :

• 1 premier tirage indique le numéro de page de la liste électorale

• 1 deuxième tirage donne la ligne et donc le nom du juré.

Ne pourront être retenus comme juré pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n’auront pas atteint l’âge de 23 ans au cours de l’année 2021.

Les personnes retenues pourront demander une dispense prévue à l’article 258 du Code de Procédure Pénale.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par la commission se réunissant au siège de la Cour d’Assises

Monsieur Le Maire s'assure du concours de M. OUBREYRIE Yannick et de Mme FOURNIER-BOURGEADE Michèle, le premier tirant au sort un numéro de page de la liste électorale, la seconde un numéro de ligne figurant sur cette page.

Après déroulement de la procédure, le Conseil Municipal prend acte du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par les Loi, circulaires et instructions des services de l’Etat comme suit :

* **Madame DUPEYRAT épouse GREZE Jeanne**
* **Madame ANSELMI épouse LASCOUX Suzanne**
* **Monsieur VACHER Bruno**
* **Monsieur DUBARD Sébastien**
* **Monsieur COSTA Ricardo**
* **Madame GALERET épouse DELBUT Colette**

**12. Informations et questions diverses**

Intervention de Michel LEVET : dans le programme d’investissement de voirie de Cauvaldor (entreprise retenue Marcouly), deux voies concernent Martel : la VC4 (la Croix Mathieu) et la VC8 (Taillefer-Loupchat). Pour l’entretien courant (entreprise retenue Bonnassie pour le secteur ouest de Cauvaldor), un montant de 16 045€, soit 12 tonnes de liant, est affecté à Martel.

Dans le programme Fibre optique réalisé par Orange, sont ouverts commercialement Martel intra-muros sauf l’avenue Charles de Gaulle, le barri de Souillac et le long de la RD803 jusqu’au Bourrières. Au cours du troisième trimestre, ce sera le tour de la partie sud de Martel vers Creysse et le long de la RD840 vers Gluges. Pour la partie nord, priorité est donnée à Loupchat et Murel. Tout le territoire de Martel devrait être achevé début 2022.

Intervention de Marie-France-SOURZAT : l’association Animation-Enfance qui mène diverses actions au profit du Centre de loisirs « Les lutins des 7 tours » a élu un nouveau bureau et vient de faire un don de 2 000 € pour les activités du Centre. Ce don permettra d’acquérir de nouveaux jeux. Madame Sourzat retrace aussi tout l’historique de cette association, créée sous le nom « Les copains du Causse » sous l’impulsion de Nicole Rodier à qui elle souhaite rendre hommage. Elle rappelle les dons réguliers de l’association qui contribuent à fixer un tarif plus bas pour les sorties et permettent ainsi à davantage d’enfants d’en profiter.

Pour la rentrée scolaire sont prévus : 70 enfants en maternelle et 98 enfants à l’école élémentaire de Martel, pour un total de 219 élèves au niveau du RPI. Soit des nombres assez équivalents aux précédentes années.

Intervention de Michèle BOURGEADE : Une petite cérémonie sera organisée samedi prochain à 17h00 pour nos trois centenaires : Fernand CAMPASTIÉ, Rose-Marie DELPY et Lucien MAURY.

Questions de Christian FAGES :

* Où en est-on de la porte du cimetière de Loupchat ? Monsieur le maire indique que la porte ancienne, extrêmement délabrée, a dû être remplacée provisoirement par une autre porte réalisée rapidement par les services de la mairie. Désormais la commune recherche un menuisier capable de refaire une porte identique à l’ancienne ou de restaurer l’ancienne porte. Un menuisier avait été trouvé mais il s’est désisté. Un nouveau menuisier a été trouvé qui serait disposé à reprendre des éléments de l’ancienne porte (ferrures, clous forgés) et utiliser des planches en châtaigner épaisses taillées en queue de billard. Mais la porte ne pourra être refaite qu’en octobre. Monsieur le Maire précise qu’au préalable les autorisations requises seront sollicitées.
* Absence de bancs sur le chemin Sous les murs. En fait, il lui est précisé qu’il en existe deux. Pour autant, certains bancs ont effectivement été volés sur la commune et il est prévu d’en remettre en les scellant.
* Trottoir de la place Gambetta, monsieur FAGES se plaint à nouveau de l’impossibilité pour les piétons de circuler sur le trottoir devant Le Sans lys. Monsieur le maire explique que le restaurant a besoin de se créer un rideau végétal entre la terrasse et le rond-point.
* Monsieur FAGES s’inquiète de la dégradation des trottoirs et des trous qui ne sont pas rebouchés. Michel LEVET précise qu’une tournée devait être faite avec un artisan de la commune mais que celui-ci est débordé et que si celui-ci n’est pas disponible il verra avec un autre artisan. Monsieur le maire rappelle qu’il y a eu un manque d’entretien durant de nombreuses années et qu’on arrive maintenant sur des structures vieillissantes, tant sur les bâtiments publics que sur les espaces publics.
* Monsieur FAGES souhaiterait que l’on interdise, sur la commune, les épandages de digestats qui proviennent du méthaniseur de Gramat. Il précise que des études récentes montrent que la France est un des pays européens qui a un nombre important de jeunes enfants ayant des taux de métaux lourds anormalement élevés. Monsieur le maire répond que le plan d’épandage est défini par la préfecture et que les communes n’ont pas leur mot à dire dessus. Il est en attente des résultats d’analyse d’eau et du comité de suivi du méthaniseur de Gramat pour se faire une idée plus précise du problème. Monsieur ARRESTIER précise que dans le cas du lisier de canards il est préférable que celui-ci soit envoyé au méthaniseur et restitué en épandage sous forme de digestat.
* Où en est-on de la cuisine de l’EHPAD ? Monsieur le maire répond qu’on attend encore la restitution de l’étude qui devait être fournie après les élections départementales et que l’arrêté préfectoral nous autorisant à fonctionner court jusqu’à fin septembre et qu’une décision devra être prise à ce moment-là.
* À quel moment la commission Urbanisme pourra se remettre à travailler sur le PLUI-H ? Monsieur le maire répond qu’il faut au préalable que les urbanistes aient conduit leurs analyses sur les consommations foncières qui sont désormais fortement contraintes par les textes de loi, textes qui par ailleurs ont évolué depuis un an. De plus, il y a aussi à élaborer la justification des choix qui doit être de plus en plus rigoureuse. Pour autant à l’automne, des ateliers vont être ouverts à Vayrac tous les vendredis matins pour que les élus puissent rencontrer le service Urbanisme de Cauvaldor.

Question de Colette VERGER : Quand les robinets publics de la Tournemire et de la médiathèque seront réouverts ? Réponse de Michel LEVET : immédiatement pour la médiathèque, et après une fixation renforcée de l’araignée pour la Tournemire bien que celle-ci ne risque pas de tomber.

Intervention de Michel LEVET pour le marché avenue Lavayssiere. Bon succès le mercredi. Le samedi il y a moins de commerçants intéressés, et tout particulièrement le samedi dernier, avec le mauvais temps, les deux seuls commerçants venus ont été repositionnés près de la halle. Par la suite, on verra en fonction du nombre de commerçants prévus, si l’on maintient, le samedi, le marché avenue Lavayssiere.

Intervention de Michel LEVET informant de la boîte à livres installée à La Fontanelle et gérée par la médiathèque.

Intervention de Sylvie COUMES qui annonce pour le prochain lundi le premier Ciné belle étoile à Martel à La Fontanelle avec repas partagé avant à partir de 20h00. Le choix du film a été fait par le conseil municipal des jeunes.

Fin du conseil à 21h00.